CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2026 – 20h00
Salle de Conseil Municipal de Mézériat – Procès-Verbal

Date et envoi de la convocation : 11 avril 2026

Présents : Guy DUPUIT, CLERC Hervé, COLIN Christelle, MARIN Alain, GUERRY Patricia, MUZY Josiane, ROUDEIX Hélène, BERTILLOT Gisèle, PONTHUS Jacques, BOZONNET Éric, ROBIN Nathalie, LAUVERGER Sandrine, VALÉRIE Blanche, MOREL Emmanuel, SCHIRM Régis, LOPES Alexandre et GEOFFRAY Lilian.

Excusés : MONIER Joël (donne pouvoir à MUZY Josiane),
CHAGNARD Marlène (donne pouvoir à GUERRY Patricia).

M. le Maire ouvre la séance de ce troisième Conseil Municipal de cette mandature. Il procède à l'appel et vérifie le quorum. Le quorum est atteint, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Gisèle BERTILLOT, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

//////////////////

2. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 31 mars 2026

M. le Maire rappelle que l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance est rédigé par le ou les secrétaires de séance puis arrêté au commencement de la séance suivante. Il est ensuite signé par le maire et le ou les secrétaires.

Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes, le procès-verbal est arrêté, donc validé, sans aucun formalisme particulier et qu'un vote n'est pas obligatoire.

Aucune remarque n'étant effectuée, l'assemblée délibérante approuve donc le procès-verbal de séance du 31 mars 2026.

//////////////////

3. Établissement de la liste pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs *(rapporteur : Guy DUPUIT)*

M. le Maire rappelle que suite aux élections municipales de 2026, et conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, la Commission communale des impôts directs de la commune de Mézériat doit être renouvelée. Le Conseil Municipal est ainsi amené à fixer la liste des commissaires appelés à siéger au sien de cette commission.

L'article 1650 du Code général des impôts fixe les conditions suivantes :

1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :
– un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
– trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
– cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal ».

Le Conseil Municipal fixe la liste des commissaires qui sont proposés pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le choix sera ensuite effectué par M. le Directeur des Finances Publiques de l'Ain.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

//////////////////

4. Approbation du compte financier unique 2025 *(rapporteur : Hervé CLERC)*

Avant de présenter le compte financier unique, Hervé CLERC, premier Adjoint, rappelle aux nouveaux élus, les grands principes de comptabilité publique et notamment le caractère limitatif des dépenses et évaluatif des recettes. Il précise que la commune a réalisé 99 % de ses prévisions en fonctionnement, ce qui témoigne d'une grande sincérité budgétaire.

Le Conseil Municipal doit à présent approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Commune (document unique qui se substitue aux comptes administratifs et compte de gestion).

La commission finances s'est réunie le mercredi 12 mars dernier.

L'Adjoint en charge des finances présente l'exécution budgétaire 2025 par chapitres (en section de fonctionnement) et opérations (en section d'investissement) comme suit. Si les élus ont des questions particulières, il sera répondu à ces questions.

	Résultat 2024	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2025	Recettes 2025	Résultat de clôture
Investissement (€)	441 430.72	0.00	1 199 432.28	633 433.49	-124 658.07
Fonctionnement (€)	655 707.62	269 333.28	1 345 539.80	1 648 777.65	689 612.19
Total	1 097 048.34	269 333.28	2 544 972.08	2 282 211.14	564 954.12

Aucune question n'étant posée, il est proposé de passer à l'approbation du compte financier unique de la commune. M. le Maire se retire de la salle, l'assemblée délibérante désigne Hervé CLERC pour présider la séance.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte financier unique 2025 de la commune.

Abstention :	0
Pour :	18
Contre :	0

M. le Maire reprend sa place au sein de l'assemblée délibérante et la présidence de l'assemblée.

////////////////////

5. Affectation du résultat de fonctionnement 2025 *(rapporteur : Hervé CLERC)*

Hervé CLERC rappelle, à titre liminaire, que l'excédent de fonctionnement peut sur décision du Conseil Municipal être affecté tout ou en partie en section d'investissement.

Le résultat de fonctionnement cumulé est de 689 612,19,00 €. Le solde des crédits de report est de 520 674 € et celui du déficit d'investissement est que de 124 658.07€. Le solde des crédits de report ne permet donc pas à lui seul de combler les besoins de fonctionnement. Il est donc nécessaire de transférer une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, d'affecter l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, soit 689 612,19 € comme suit :

- ✓ 44 281,12 € en recette de fonctionnement au compte 002,
- ✓ 645 332.07 € en section d'investissement au compte 1068.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

////////////////////

6. Vote des taux d'imposition 2026 *(rapporteur : Hervé CLERC)*

Le Conseil Municipal doit fixer les taux d'imposition 2026 : Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) et Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB).

Hervé CLERC présente l'évolution des bases d'imposition et propose une évolution du seul taux de THRS à 1,38 %, sans modification des autres taux. Cette hausse, si elle est approuvée, apporterait une hausse de produit d'imposition de l'ordre de 1 104 €. En soi, cela ne produit pas de recette substantielle pour la Commune mais permet à celle-ci de se maintenir en comparaison des taux moyens en matière de THRS des autres collectivités.

Taxes	Bases imposition 2025	Bases imposition 2026	Taux (%)	Produit fiscal 2026 attendu
Taxe foncière (bâti)	2 415 468	2 462 000	30.88	760 265,60
Taxe foncière (non bâti)	118 410	119 000	38.10	45 339.00
Taxe d'Habitation sur Résidences Secondaires (THRS)	80 150	80 700	9.39	7 578.00
			Total	813 183.00

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 9,39 % pour l'année 2026, les autres taux restant les mêmes que ceux de 2025.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

//////////////////

7. Approbation du budget primitif communal – Exercice 2026 *(rapporteur : Hervé CLERC)*

Hervé CLERC, premier Adjoint en charge des finances communales, explique que le Conseil Municipal doit approuver à présent le budget primitif – exercice 2026 de la commune.

Il présente tout d'abord les propositions pour la section de fonctionnement.

Article	DEPENSES	B.P. 2026	Article	RECETTES	B.P. 2026
011	Charges à caractère général	372 410,00	64	Atténuation de charges	20 000,00
012	Charges de personnel	720 000,00	70	Produits des services	137 420,00
65	Gestion Courante	197 322,00	73	Impôts et taxes	1 053 163,00
66	Charges Financières	22 518,00	74	Dotations et subventions	340 289,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	75	Autres produits	97 000,00
68	Dotations aux provisions	10,00	76	Autres produits financiers	261,00
014	Atténuation de produits	81 199,00	77	Produits exceptionnels	0,00
042	Amortissements et cessions	7 000,00	002	Report partie excédent de fonct N-1	44 280,12
023	Virement à la section d'investissement	291 964,12			
	TOTAL dépenses	**1 692 423,12**		**TOTAL recettes**	**1 692 423,12**

La section de fonctionnement s'équilibre donc en dépenses et recettes à 1 692 423,12 €.

S'agissant de la section d'investissement, les principales opérations prévues pour 2026 sont listées.

N° opération	Opération	Montant €
179	Vestiaires du stade	7 000,00
276	Cimetière	1 600,00
362	Groupe écoles	9 700,00
374	Informatique	10 000,00
391	Matériels	20 000,00
412	Voirie	35 000,00
413	Salle des fêtes	923 895,00
434	Guirlandes	2 000,00
441	Aménagement Place du Marché	35 000,00
444	Aménagement nouvelle maison des associations	10 000,00
450	Extension réseaux	5 000,00

452	Sécurisation de la circulation (Les Dalles / Pernette/Chaveyriat/Effondras)	85 000,00
457	Travaux terrain de boules	9 000,00
458	IRVE	22 740,00
459	Éclairage public LED	6 738,00
460	Cheminement Route de Vonnas	16 591,92

Hervé CLERC détaille ensuite les subventions d'investissement attendues pour 2026.

N° opération	Intitulé	BP 2026 (€)
413	Salle des fêtes	384 487,80
447	SLIS	1 008,00
452	Sécurisation de la circulation – Cheminement doux	36 785,00
461	IRVE	22 500,00
	TOTAL	422 280,80

Le premier Adjoint présente ensuite les prévisions de la section d'investissement pour l'année 2025.

Article	DEPENSES	B.P. 2026	Article	RECETTES	B.P. 2026
165- 20-21 - 23	Restes à réaliser et	873 405,00	13	Restes à réaliser et	352 731,00
	Nouvelles opérations	342 629,92		Subventions	84 723,80
204182	Capital Emprunt SIEA (LED)	4 347,00	10222	F.C.T.V.A.	69 689,00
204582	Subvention OPAH-RU	10 000,00	10226	Taxe d'aménagement	26 775,00
			2116	Régularisation voirie cimetière	0,00
			212	Régularisation aire de stationnement Camping car	0,00
165	Dépôt de garantie	2 000,00	165	Dépôt de garantie	2 000,00
1641	Capital des emprunts	124 175,00	1641	Emprunt	0,00
			1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	645 332,07
			040	Amortissements et cessions	7 000,00
			024	Cession	1 000,00
			021	Prélèvement sur recettes de fonctionnement	291 964,12
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	124 658,07	001	Excédent d'investissement reporté	0,00
	TOTAL dépenses	**1 481 214,99**		**TOTAL recettes**	**1 481 214,99**

Aucune question ou remarque n'étant posée, l'assemblée délibérante passe au vote du budget primitif communal exercice 2026.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la commune fixé à 1 481 214,99 € en section de fonctionnement et à 1 481 214,99 € pour la section d'investissement.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

////////////////////

8. Attribution des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations *(rapporteur : Christelle COLIN)*

Christelle COLIN rappelle, à titre liminaire, que la précédente Commission Animations et vie associative, sport et culture, s'était attelée à la refonte du mode d'attribution des subventions aux associations. Celui-ci est désormais le suivant :

- Subventions de fonctionnement

S'agissant tout d'abord des subventions dites « de fonctionnement », les associations, après analyse du dossier remis, ont été classées en différentes catégories en prenant compte les critères suivants :

- Nombre de licenciés/adhérents,
- Nombre de licenciés/adhérents de Mézériat,
- Emploi de salariés,
- Organisation de manifestations ouvertes à tous sur la commune (pour info, ce critère a été calculé au sens large et non sur la commune, compte tenu de la fermeture de la salle des fêtes),
- Participation aux manifestations organisées par la commune,
- Mise à disposition récurrente d'un local, d'un terrain et/ ou de matériel communal,
- Rayonnement de l'association ;
- Réserves propres de l'association.
-

À chaque catégorie, correspondent un certain nombre de points ou en décote en fonction de l'importance du critère. 24 associations ont ainsi été retenues pour un montant total de 23 098,00 €.

Christelle COLIN ajoute qu'en sus de l'octroi d'une subvention de fonctionnement, les associations d'intérêt communal bénéficient également d'aides indirectes comme la mise à disposition de matériels et de locaux (notamment prêt à titre gratuit une fois par an de la salle des fêtes pour une manifestation).

Pour les associations hors d'intérêt direct communal, celles-ci se voient attribuer une somme de 100,00 €, sauf cas spécifiques qui se justifient par leur objet (ADMR, CODAL, Croix Rouge, Ligue contre le Cancer).

Il ressort donc le tableau final qui est soumis au vote de l'assemblée délibérante.

Bénéficiaire	**€**
Amicale des Donneurs de Sang	222,00
Amicale Sapeurs-Pompiers Mézériat	820,00
Badminton de la Communauté Communes Bords Veyle	527,00
Club Loisirs amitiés	555,00
Comité de Fleurissement	3 000,00
FNACA Vonnas	501,00
Gymnastique Féminine	1 016,00
Harmonie de Mézériat (école de musique)	6 500,00
Itinéraire Paysages et Patrimoine de Mézériat	302,00
Judo Club de Vonnas	515,00
La boule Joyeuse	537,00
La taverne du jeu	423,00
L'Atelier Créatif	183,00
Les Cent Pas	447,00
Les Jardins de la Féole	268,00
L'Eveil de Mézériat (Twirling)	566,00
Mez Animations	1 000,00
Mézéri'Arc	466,00
Société de chasse	781,00
Sou des Écoles Laïques de Mézériat	700,00
Sport Tennis de Table de Mézériat (STTM)	1 025,00
Tennis Club de Mézériat	891,00
Tonga Soa (Madagascar)	282,00
UMM (Union des Métiers de Mézériat)	572,00
Académie de la Dombes	100,00
AD PEP 01	100,00
ADAPA	100,00

ADMR Neuville les Dames	200,00
Ain Domicile Services	100,00
AMF Téléthon	100,00
CODAL Fonds Solidarité Logement 01	600,00
Croix Rouge Française	200,00
Ligue Cancer Délégation cantonale Bords de Veyle	200,00
Mission locale jeunes Bresse Dombes Côtière	100,00

- Subvention dites « exceptionnelles » :

Christelle COLIN signale que la Commune a été destinataire de 7 dossiers de demandes. Deux dossiers ont été retenus car les autres demandes portaient soit sur des demandes déjà accordées les années précédentes, soit qui relevaient davantage du fonctionnement que d'un réel projet à financer.

Pour cette année 2026, il est donc proposé de mettre au vote, l'attribution de deux subventions exceptionnelles aux associations suivantes : Éveil twirling et OCCE.

L'objet de la subvention pour l'Éveil twirling a pour objet l'organisation du championnat de France.
S'agissant du projet de l'association OCCE, celui-ci porte sur l'organisation d'une classe découverte pour les CM1 et CM2.

Subvention exceptionnelle Éveil twirling	10 000,00 €
Subvention exceptionnelle OCCE (classe découverte)	5 000,00 €

Il est rappelé que les deux associations devront fournir un compte rendu financier attestant de la conformité de la dépense effectuée à l'objet de la subvention.

Avant de passer au vote, Christelle COLIN fait un point au niveau budgétaire. Elle rappelle qu'une ligne de crédit de 40 000,00 € a été ouverte au compte 65774 au Budget Primitif 2026. Si on déduit les subventions proposées ce soir, soit 22 999,00 € au titre des subventions de fonctionnement et les 15 000,00 € au titre des subventions exceptionnelles, il reste 1 101,00 € à répartir

M. le Maire soumet à présent au vote des conseillers, le tableau des subventions tel que présenté ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le montant des subventions suivantes, telles que présentées dans le tableau ci-dessus.
Chaque association sera informée prochainement du montant qui leur a été attribué. Le versement de la subvention pourrait intervenir avant fin juin.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

////////////////////

9. Création de deux emplois d'agents pour accroissement saisonnier d'activité *(rapporteur : Guy DUPUIT)*

Afin d'aider les agents communaux pendant la période estivale et au vu de l'accroissement de travail (arrosage), le Bureau Municipal propose la création de 2 emplois saisonniers pour les vacances d'été. Ces postes seraient ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et ce pour une durée hebdomadaire de service de 35h00.
Les agents seraient recrutés en filière technique, au premier échelon du grade d'adjoint technique. Des missions de secrétariat (photocopies, mise à jour de tableaux, etc.) pourraient leur être confiées en fonction des besoins.
Un premier emploi serait à pourvoir du 06 au 31 juillet 2026, le second du 03 au 28 août 2026.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer ces deux emplois. Le recrutement des agents relèvera de la compétence du Maire.

Abstention :	0
Pour :	19
Contre :	0

//////////////////

10. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Date de signature	Acte	Prestataire	Objet	Montant € HT
01/04/2026	marché	SARL VONNAS MULTIMEDIA SERVICES	Achat écran pour le bureau du Maire	117,00
02/04/2026	marché	GALLIN	Vérification annuelle d'un ARI (Appareil Respiratoire Isolant)	158,38
14/04/2026	ligne de trésorerie	CAISSE D'EPARGNE	Ouverture d'une ligne de trésorerie (autorisation de crédit)	300 000,00
14/04/2026	marché	BGP	Achat d'un fourneau gaz à 6 feux et four	5 360,00
15/04/2026	marché	COMAT & VALCO	Achat de 7 tables mange-debout diam 80 avec housse	600,00
15/04/2026	marché	SIEA	Déplacement de coffrets de commande de l'éclairage public du secteur de Montfalcon et du lotissement Delphin	8 008,71
16/04/2026	marché	PANNEAU POCKET	Renouvellement de l'abonnement Panneau Pocket pour 3 ans	690,00
20/04/2026	marché	BGP	Achat et installation d'un ensemble de tables de laverie à la salle des fêtes	2 500,00

Le Conseil Municipal prend acte de ces délégations.

//////////////////

11. Commissions communales

Suite à la mise en place des commissions, chaque Adjoint ou conseiller délégué rend compte du travail mené par les membres. Avant cela, il a été procédé dans chacune d'entre elles, à la désignation d'un vice-président en application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales. Les vice-présidents ont été désignés en fonction de la délégation qui leur a été confiée préalablement par M. le Maire.

■ Commission des affaires scolaires, de l'action éducative et de la jeunesse

Patricia GUERRY, quatrième Adjointe, annonce que la première réunion, qui s'est tenue le 02 avril dernier, a été consacrée majoritairement, à la prise de connaissance des actions mises en place sous la précédente mandature.
Hélène ROUDEIX complétée par Josiane MUZY, ancienne Adjointe déléguée, ont présenté une rétrospective du travail accompli durant les 6 dernières années : aménagement du groupe scolaire, mise en place de rencontres entre équipe pédagogique et élus, mise en place du Conseil Municipal Enfants (CME), organisation du restaurant scolaire, mise en place d'un cahier des évènements périscolaires, etc.
L'idée de la quatrième Adjointe est de maintenir ces différentes actions, qui témoignent d'une présence et d'un dialogue envers les enfants et l'équipe pédagogique.

Les élus ont ensuite fait le point sur les futures actions à mettre en place et retenues dans le programme électoral :

- Organisation de formations à l'intention du personnel communal des écoles (formation notamment sur les équipements : alarme incendie, ventilation, etc.)

- S'agissant du CME, Josiane MUZY, Hélène ROUDEIX et Gisèle BERTILLOT vont continuer de s'investir pendant ce mandat, aux côtés de Patricia GUERRY. Il a été décidé d'impliquer les élus enfants lors de l'inauguration de la salle des fêtes, le 08 mai.

- Participation des enfants avec les associations locales (par exemple, journée de nettoyage,) ou mise en place d'actions intergénérationnelles en lien avec les résidents des Orchidées.

- Au niveau travaux, réflexion sur un projet de re-végétalisation de la cour d'école et divers autres travaux,

- Travail sur les fiches de postes des agents communaux intervenant au groupe scolaire,

- Mise en place de réunions régulières avec la directrice du groupe scolaire pour faire le point.

Pour finir, les membres de la commission se rendront prochainement au restaurant scolaire pour observer l'organisation du service.

■ Commission animations, et vie associative, sport et culture

Christelle COLIN, deuxième Adjointe, revient sur la réunion, qui s'est tenue le 09 avril dernier, avec pour ordre du jour, la préparation des prochaines manifestations.

Ce mercredi 22 avril, aura lieu la réunion pour l'arbitrage du calendrier des fêtes avec également au programme, la visite de la salle des fêtes. Il sera également proposé de faire le point avec les représentants d'associations sur divers sujets (subventions, Panneau Pocket, nouvelles conditions d'utilisation de la nouvelle salle des fêtes, distribution de la vaisselle, etc.). M. le Maire incite un maximum d'élus à participer à cette réunion car beaucoup de représentants d'associations ont d'ores et déjà confirmé leur présence.
M. le Maire en profite pour rappeler la nouvelle tarification adoptée lors la séance du 03 novembre 2025. Il précise qu'une seule location par week-end sera désormais prévue et qu'un sonomètre a été installé dans la nouvelle salle. Si le bruit constaté dépasse la limite autorisée (au-dessus de 90 décibels), il sera réclamé au locataire, une somme de 300 €.

La deuxième Adjointe en profite pour revenir sur l'organisation de la journée du 08 mai, journée qui se déroulera en deux temps : le matin, la traditionnelle commémoration à 11h00 et dans la soirée, l'inauguration de la salle des fêtes. Au niveau animations, la Banda, l'Harmonie et les Comédiens ont été sollicités. Il est fait appel aux élus disponibles pour aider pour la mise en place, le service et le rangement de cette journée.

Christelle COLIN donne le programme de la réception :

- Ouverture de la salle à partir de 16h00 pour visite et à 17h00, animation par la Banda
- À 18h00, coupure du ruban, dévoilement de la fresque et discours.
- De 19h00 à 20h00, vin d'honneur,
- De19h30 et 20h30 prestations de l'Harmonie et des Comédiens.
- De 21h00 à 01h00, soirée dansante proposée par Méz'animations et animée par DOUCET Évents.

Pour le buffet, il a été fait appel au « Petit Mézériat », celui-ci a présenté différentes formules que les élus doivent à présent valider. Christelle COLIN propose donc aux membres de la commission de se retrouver le 05 mai à 20h00, pour finaliser l'organisation de cette réception et revoir quelques points du règlement intérieur.

Pour terminer, elle rappelle que le dojo sera inauguré le 29 mai prochain. La Commune attend les consignes de la Fédération de judo sur les modalités d'organisation.

■ Commission communication et relations publiques

Emmanuel MOREL, Conseiller délégué, a tout d'abord, fait le point sur le fonctionnement de la commission.

Il a été procédé à une répartition des tâches entre élus, suivant les supports de communication : M. le Maire gère Facebook, Marlène CHAGNARD, Panneau Pocket, et la mise à jour du site internet est confiée à Hélène ROUDEIX et lui-même. Des contacts ont été pris avec EUREKAMICRO, concepteur du site, pour demandes de modifications.
Des réflexions sont engagées sur différents sujets : reprise du logo de la commune, nouvelle mise en page du Mézémag, consultation pour le choix de l'imprimeur.
Emmanuel MOREL travaille également sur la communication pour la réception d'inauguration de la salle des fêtes et les membres de la Commission s'attèlent à l'élaboration du prochain bulletin municipal, qui aura pour sujets principaux, l'inauguration de la salle des fêtes et le budget 2026.

■ Commission commerce, artisanat et industrie

Jacques PONTHUS, Conseiller délégué, rappelle la date de la première réunion de la commission, qui se tiendra le lundi 04 mai. Le marché des producteurs locaux a eu lieu le dimanche 19 avril.
4 exposants étaient présents. La Commune recherche d'autres exposants susceptibles d'être intéressés.

■ Commission développement durable et voiries

Éric BOZONNET rappelle que la première réunion de la commission se tiendra le mercredi 29 avril prochain. Suite à la consultation lancée pour la réfection du chemin du bois de la tête, une offre a été réceptionnée. Dans l'attente de cette réunion, le Conseiller délégué propose aux élus, une sortie terrain le dimanche 26 avril.

■ Bibliothèque municipale

Gisèle BERTILLOT rend compte de l'activité de la bibliothèque municipale.
Un nouveau bénévole a été accueilli.
La bibliothèque souhaite davantage développer l'accessibilité à la lecture avec des livres à gros caractère ou l'acquisition d'audiolivres.
L'opération « Premières pages » a été reconduite, permettant d'offrir un livre aux enfants de moins de 3 ans. Cette année, le choix du Département s'est porté sur « Bonjour bestioles » d'Amandine Piu.
Les bénévoles sont dans l'attente de la prochaine migration du logiciel.
La Conseillère municipale termine en attirant l'attention des élus sur le règlement intérieur, qui serait peut-être en partie à revoir, notamment quant à l'accès aux animaux aux abords et à l'intérieur du bâtiment et prévoir également des arceaux pour les vélos.

■ Commission travaux équipements et bâtiments communaux

Alain MARIN, troisième Adjoint, présente le compte rendu de la première réunion de la commission.

Celle-ci a été consacrée à la reprise des dossiers en cours, notamment au stade de football. Suite à la dernière effraction, le troisième Adjoint a reçu ce jour, un représentant d'entreprise pour présentation d'un nouveau procédé de fenêtres. Il reste par ailleurs, un certain nombre de travaux à réaliser sur le site (douches, etc.).

S'agissant de la salle des fêtes, une 2ème journée de nettoyage a eu lieu mais celle-ci n'a pas donné entière satisfaction, certaines entreprises ayant encore laissé leurs déchets sur place. Une mise au point devra être effectuée avec le maître d'œuvre. Par ailleurs, il reste encore un point noir avec la non-conformité du revêtement de la scène, suite au ragréage. Il est impératif que ce souci soit réglé pour l'inauguration. La réception des travaux doit avoir lieu très prochainement, les travaux étant sur le point de se terminer.
La bonne nouvelle, c'est que suite au passage de la commission sécurité, celle-ci a émis un avis favorable.
Il convient de fixer une date de déménagement pour les tables et des chaises, la date proposée est le samedi 02 mai à 08h00. Les élus soulignent le travail réalisé par les bénévoles du Comité de fleurissement devant la salle des fêtes avec la conception de beaux massifs. Guy DUPUIT précise que le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) les a aidés pour la conception.

■ Commission Finances

Hervé CLERC, premier Adjoint, présente le tableau des résultats financiers à la date du 22 avril 2026.

	Résultat 2025	Part affecté à l'investissement	Dépenses 2026	Recettes 2026	Résultat provisoire 2026
Investissement	-124 658,07		616 470,31	843 386,77	102 258,39
Fonctionnement	689 612,19	645 332,07	427 382,98	446 069,49	62 966,63

La Capacité d'Autofinancement (CAF), c'est-à-dire l'épargne de la collectivité (solde entre les dépenses et les recettes réelles hors capital des emprunts) est à ce jour de 18 686,51 €.

S'agissant des travaux de la salle des fêtes, ceux-ci arrivent à leur terme, la Commune a déjà réglé 1 335 496,90 € de dépenses. Il reste encore à payer 336 671,02 €. Au niveau recettes, 146 957,20 € de subventions ont été reçues sur les 485 781,50 € attendus. Le Département a ordonné ce jour le versement du solde de la subvention au titre des équipements structurants, pour un montant de 54 000 €.

////////////////////

12. Informations Communauté de Communes de la Veyle (CCV)

■ Conseil Communautaire

Nathalie ROBIN rappelle que la dernière séance de conseil communautaire s'est tenue le lundi 07 avril à Vonnas.
La Conseillère communautaire relate tout d'abord les délégations consenties par le Président aux 9 vice-présidents et 4 conseillers délégués. Il a été ensuite procédé à la désignation des représentants aux divers syndicats des eaux.

Pour le Syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc, Mézériat étant la seule commune du territoire comprise dans le périmètre dudit syndicat, ce sont Jacques PONTHUS et Joël MONIER, qui ont été désignés titulaires et Alain MARIN et Éric BOZONNET, suppléants. S'agissant du Syndicat Veyle Vivante, ce sont Joël MONIER (titulaire) et Éric BOZONNET (suppléant), qui siègeront au sein du comité syndical.

Le Conseil Communautaire a ensuite procédé à la création de commissions thématiques dénommées comme suit :

- Commission tourisme, culture et équipements de loisirs
- Commission services au public et aux familles
- Commission enfance, jeunesse et vie associative
- Commission développement économique et aménagement du territoire
- Commission environnement et cycles de l'eau

À noter que chaque commission sera composée d'un représentant par commune. La CCV a transmis un descriptif détaillé du contenu des commissions, pour que les conseillers municipaux puissent se positionner. La désignation des membres interviendra lors de la séance du 8 juin 2026, à la salle des fêtes de Mézériat.

Pour finir, le Conseil Communautaire a délibéré sur les matières déléguées par l'assemblée délibérante au Bureau exécutif et au Président. La prochaine séance de conseil communautaire aura lieu le lundi 27 avril 2026.

////////////////////

13. Comptes rendus des travaux des associations, des syndicats et autres organismes

■ Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Blanche VALÉRIE, Conseillère déléguée en charge des affaires sociales, annonce que suite à la désignation des administrateurs élus du CCAS, le Maire va procéder prochainement à la désignation des administrateurs représentant des personnes extérieures. La réunion d'installation est prévue pour le 28 avril 2026 à 20h00.

■ Syndicat intercommunal d'Énergie et de e-communication

M. le Maire rend compte du déroulement de la séance d'installation des délégués syndicaux, rassemblant 366 personnes. Il a été procédé à l'élection, par vote électronique, du président, des 15 vice-présidents et des 14 autres membres du bureau. À noter la réélection de Walter MARTIN en qualité de Président du Syndicat et de Christophe GREFFET, en qualité de Vice-Président en charge des finances.

//////////////////

14. Informations et questions diverses

→ M. le Maire donne rendez-vous aux élus, le mercredi 29 avril à 17h30 pour la rencontre élus / agents communaux.

Il signale la mise en service de la borne IRVE, une réunion est prévue le 30 avril prochain pour faire une démonstration de l'utilisation de l'équipement. Pour info, celle-ci a déjà été utilisée en mars et avril (5 rechargements en mars et 14 en avril représentant une recette de 76,14 € en mars et 178,28 € en avril).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire annonce que la prochaine séance de conseil municipal aura lieu le lundi 18 mai 2026 à 20h00.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance,

Gisèle BERTILLOT

MAIRIE DE MEZÉRIAT (AIN)

Le Maire et Président de séance,

Guy DUPUIT